



10/02/2021

**Le Comité Départemental d'Orientations pour l'Hébergement et le Logement (CDOHL)** est l'instance plénière d'animation des politiques publiques de l'hébergement et du logement dans le Lot. Elle réunit l'ensemble des acteurs institutionnels du domaine et vise à partager le bilan des actions menées et les perspectives à mettre en œuvre en référence aux documents-cadre élaborés par l'État et le Départemental que sont le programme départemental de l'habitat (PDH) et le plan départemental d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD).

Officialisé en tant qu'instance commune aux politiques précitées par arrêté conjoint du 30 juillet 2020, le CDOHL de janvier 2021 s'est tenu sous un format original : celui d'une visio-conférence en raison du contexte sanitaire, mais surtout celui d'une présentation croisée entre les approches « habitat » et « population ».

En effet, la présentation démontre le lien logique entre l'approche "aménagement du territoire" du PDH et la dimension plus opérationnelle d'accès au logement pour tous, notamment pour les personnes défavorisées" du PDALHPD :

#### 1- Conforter l'armature urbaine

Cet objectif porte le principe de priorisation des interventions et des financements au service des bourgs centres du Lot et en appui à leur revitalisation.

#### 2- Développer et territorialiser l'offre de logements sociaux

#### 3- Favoriser l'accès au logement social pour tous, notamment pour les publics défavorisés

Les objectifs 2 et 3 s'intéressent à l'offre locative sociale, depuis sa programmation (coté « pierre ») jusqu'à sa mobilisation (coté « population ») au profit de tous types de publics dont les plus défavorisés.

#### 4- Améliorer le parc existant

#### 5- Améliorer les conditions de logement ou de maintien en logement

Les objectifs 4 et 5 traitent du parc de logements publics et privés existants, et des conditions de vie de ses occupants.

#### 6- Expérimenter des solutions de logement pour publics spécifiques

L'objectif 6 s'intéresse aux solutions de logement adapté/accompagné pour répondre aux besoins de publics spécifiques. Il recouvre les actions convergentes du PDH et du PDALHPD concernant les personnes âgées, les jeunes, les gens du voyage, les personnes vulnérables.

#### 7- Fluidifier le parcours de l'hébergement vers le logement

L'objectif 7 regroupe les actions fondatrices du PDALHPD depuis l'orientation des publics défavorisés vers des structures d'hébergement, ou vers du logement accompagné, leur suivi et leur accompagnement, la coordination des parcours complexes entre volet résidentiel, social et sanitaire.

### Le plan départemental de l'habitat

Le Plan Départemental de l'Habitat (PDH) 2016 - 2021 répond à un double objectif :

- Assurer la cohérence entre les politiques territoriales de l'habitat, notamment avec les Programmes Locaux de l'Habitat (PLH),
- Etablir des orientations sur la base d'un objectif partagé.

Le PDH est composé d'un diagnostic partagé, d'un document d'orientation, ainsi que d'un observatoire partenarial de l'habitat intitulé RÉVEIL du Lot (Réseau de Veille, d'Etude et d'Information sur le Logement) .

Le PDH du Lot s'articule autour de 3 défis et 6

### Le plan départemental d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées

Le Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) 2018 - 2023.

Il s'agit d'un document opérationnel qui vise à permettre aux personnes et familles éprouvant des difficultés sociales et/ou économiques, d'accéder à un logement décent et de s'y maintenir, ainsi que de pouvoir bénéficier si elles le souhaitent d'un accompagnement correspondant à leurs besoins.

Le PDALHPD du Lot a pour ambition de simplifier le parcours résidentiel des publics en décloisonnant les interventions, en faisant évoluer les pratiques professionnelles, en clarifiant et en articulant les dispositifs. Il prévoit un plan d'action articulé autour de 9 actions opérationnelles, regroupées en 3 axes :

- AXE 1 - Optimiser la fluidité de l'hébergement pour favoriser l'autonomie vers le

### 1 Conforter l'armature urbaine

#### Quelques éléments de diagnostic

Le diagnostic du PDH met en lumière les points clefs suivants :

=> entre 2007 et 2017, le Lot connaît une augmentation globale de sa population des plus de 60 ans ; la part des moins de 30 ans diminuant. Sur la même période, le parc de logement lotois, notamment celui des résidences principales, est en progression constante. Il en résulte que le département gagne moins d'un demi habitant par nouvelle résidence principale créée ; 20% de ces résidences principales seraient de potentielles « passoires thermiques ».

=> en 2019, selon le répertoire du parc locatif social, le parc HLM représente plus de 5 000 logements soit environ 6% des résidences principales.

#### Les bourgs structurants du PDH

Le même diagnostic identifie 45 bourgs qui, au sein de leur bassin de vie, peuvent être qualifiés de « structurants » en raison de leur couverture en commerces et services mais aussi de leur complémentarité géographique. Ces derniers ont été classés en catégories allant de « bourg relais » à « pôle urbain » afin de

orientations :

1 - Habitat et territoire => structurer le développement de l'habitat et conforter sa qualité au bénéfice de l'attractivité résidentielle des cœurs de territoire

2 - Habitat et population => améliorer les conditions de logement des ménages les plus fragiles

3 - Habitat et politiques => accompagner la mise en place des politiques locales de l'habitat et mobiliser la connaissance et l'expertise au service des acteurs du logement.

logement

- AXE 2 - Améliorer les conditions d'habitat et de maintien dans le logement

- AXE 3 - Conforter l'accès au logement des personnes défavorisées.

Le PDALHPD s'articule de manière très étroite avec :

- le « plan quinquennal pour le logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme 2018-2022 » qui pose le principe que l'accès direct au logement (avec l'accompagnement nécessaire et adapté) est une priorité pour la réinsertion des personnes sans domicile,

- la « stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté » dont il constitue la traduction du volet « logement » au niveau local,

- les plans locaux (schéma des familles porté par la CAF, plan Plan Régional pour l'Accès aux soins des Plus Démunis, porté par l'ARS) qui concernent l'habitat, le logement et l'hébergement.

caractériser leur rôle à l'échelle lotoise et de les conforter dans celui-ci.

#### Des politiques contractuelles pour conforter l'armature lotoise

Différentes actions de soutien aux territoires sont proposées, depuis 2014, par le biais d'appels à candidature, de niveau national ou régional, dans le cadre des politiques de revitalisation des centres bourgs.

Le programme « petites villes de demain », initié en 2020, devrait permettre à certains bourgs lotois de travailler une stratégie de reconquête de leur tissu. En complément, le Département a lancé un appel à manifestation d'intérêt « Village Avenir » notamment en lien avec un objectif d'action sur la vacance des logements.

#### Evolution des structures porteuses et appropriation progressive des politiques de l'habitat

L'échelon intercommunal est le plus adapté au portage des documents stratégiques en matière d'habitat. Le paysage intercommunal a connu une évolution marquée depuis plusieurs années, avec la constitution d'entités de taille critique et en capacité de se structurer plus facilement : passage de 22 intercommunalités en 2012 à 12 en 2016 puis à 9 en 2020 sous l'impact des évolutions législatives successives.

Dans le même temps, les territoires :

- s'approprient les politiques de l'habitat et s'engagent dans l'élaboration de documents stratégiques programmatiques : Programme Local de l'Habitat et Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, volet Habitat qui viennent se substituer au PDH. A court terme, 75 % de la population lotoise sera couverte par 3 PLH.

- se dotent d'outils opérationnels pour impulser la rénovation du parc privé : Opérations

## 2 Développer et territorialiser l'offre de logements sociaux

### Le parc social dans l'armature départementale

Le vocable « Logement social » regroupe le parc public (HLM, communal) et privé conventionné (c'est-à-dire dont le loyer est encadré et les ressources du locataire plafonnées) : dans le Lot, il y a environ 5000 logements HLM, 1100 logements communaux et 1400 logements privés conventionnés.

Entre 2016 et 2020, ont été produits 500

## 3 Favoriser l'accès au logement social pour tous, notamment les publics défavorisés

### De multiples mesures d'accompagnement sociales et financières

Les dispositifs d'accompagnement, social ou financier, visant à favoriser l'accès aux logements des populations notamment des plus défavorisées sont nombreux. L'enjeu est de bien les connaître afin de les articuler au mieux et de construire les parcours les plus adaptés pour les publics. Pour cela, un travail a été initié début 2020 avec l'ensemble des partenaires de l'hébergement et du logement pour inventorier l'existant et construire un outil pour les professionnels du domaine.

=> finalisation prévue courant 2021.

### Le FLAMME, un dispositif essentiel pour l'accès et le maintien en logement

Le FLAMME - Fonds Logement pour l'Accès le Maintien et la Maîtrise de l'Energie - est la dénomination locale du Fonds de Solidarité Logement, introduit par la loiesson 31 mai 1990 qui institue le droit au logement pour tous.

Ce fonds permet d'octroyer des aides financières et d'assurer des mesures d'accompagnement lié au logement.

Le FSL FLAMME est un des dispositifs d'accès au logement des personnes défavorisées - parc privé et public

Une baisse du nombre de demandes d'aides est constaté sur le Lot 2042 aides accordées en 2016 à 1311 aides accordées en 2020, même constat de baisse dans les départements limitrophes. A ce jour, la crise sanitaire et économique ne semble pas avoir eu d'impact sur le FLAMME du Lot.

Un diagnostic sera lancé en 2021 afin de pouvoir déterminer les causes de cette baisse et d'assurer une révision du règlement intérieur du FLAMME

### Loger les ménages dans le parc locatif privé

Le parc privé locatif lotois offre un potentiel de plus de 17 000 logements sur le territoire qu'il convient de mobiliser en complément du parc social. L'intermédiation locative (IML) est un dispositif qui peut en faciliter l'accès à certains ménages. Elle repose sur l'intervention d'un intermédiaire social, entre le propriétaire privé et le ménage occupant le logement. L'intermédiaire

Programmes d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) ou Programme d'Intérêt Général (PIG), basés sur une animation spécifique à destination des propriétaires et des aides financières incitatives renforcées sur les périmètres ciblés ou sur des thématiques particulières.

### Un exercice complexe : l'estimation des besoins en logements

Dans le cadre de l'élaboration du PDH, l'estimation des besoins en logements a été

logements sociaux publics et 117 logements sociaux privés mobilisant des financements publics importants. Cette production répond aux orientations de la délégation des aides à la pierre :

- Assurer une adéquation entre offre et demande,
- Répondre à un besoin de logements à loyers et charges maîtrisés (qualité thermique notamment),
- Définir une implantation proche des commerces et services limitant la dépendance aux transports (sur la période de référence, 85 % de la production a répondu à cet enjeu)
- Favoriser les opérations d'acquisition -

social accompagne le ménage en fonction de ses besoins le temps que la situation se stabilise, ou dans un souci de prévention.

Dans le Lot, 3 associations sont agréées et financées par l'État au titre de l'IML(AHIS, Pause aux Filas, Lot pour Toits), elles accompagnent 15 à 20 ménages par an. L'agrément de Soliha au 1er janvier 2021 marque l'entrée des agences immobilières à vocation sociale dans le dispositif IML dans l'objectif de conforter leur rôle auprès des publics du PDALHPD.

Des travaux collectifs sont en cours pour agir d'une part, vers les propriétaires privés et favoriser leur connaissance du dispositif notamment ceux qui ont bénéficié de subventions de l'ANAH ; d'autre part, vers les professionnels du domaine social afin d'améliorer la connaissance des publics cible du dispositif. Ces travaux aboutiront en 2021, à des actions de communication qui devraient permettre de fluidifier le parcours résidentiel des publics en difficulté.

### Mettre en oeuvre la réforme des attributions HLM

Le PDALHPD a pour objectif de faciliter le logement ou le relogement dans le parc HLM et bénéficie, pour ce faire, d'un contexte législatif favorable depuis 2014 avec l'impulsion d'une réforme de l'attribution des logements sociaux, successivement par la loi ALUR de mars 2014, la loi Egalité et Citoyenneté de janvier 2017 et la loi ELAN de nov 2018.

Cette réforme revêt plusieurs objectifs :

- pour le public : renforcer la transparence dans l'attribution des logements sociaux, instaurer un droit à l'information, simplifier le parcours du demandeur par la dématérialisation des demandes,
- pour la gouvernance : mobiliser les EPCI comme chefs de file des politiques locales d'attribution ; lutter contre les ségrégations sociales et territoriales en instaurant un plancher d'attribution aux ménages les plus pauvres.

L'État et les bailleurs sociaux ont mené en 2016 un travail pour fluidifier et partager la gestion des demandes entre les guichets enregistreurs du Lot. A travers la charte « dossier unique » signée entre l'État, Action Logement et les 4 bailleurs sociaux du département, des engagements ont été actés sur des délais d'enregistrement et l'harmonisation des pratiques d'instruction et de communication

Au niveau intercommunal, la réforme des

réalisée sur la base de la projection OMPHALE 2020 de l'INSEE avec comme scénario un tassement de la croissance de la population.

L'INSEE estimait alors l'augmentation annuelle moyenne à +530 habitants pour un besoin de 808 résidences principales par an.

Dans les faits, entre 2007 et 2017, le département a connu une hausse moyenne annuelle de 265 habitants pour 580 résidences principales par an ; soit du simple au double entre

amélioration (sur la période 66 % de la production a répondu à cet enjeu).

Pour répondre à ces orientations, au delà des aides de droit commun, les aides financières du Département ont été ajustées au 1er janvier 2020 pour encourager la production ou l'amélioration des logements à occupation très sociale, disposant d'une bonne performance énergétique et situés de préférence dans les bourgs.

Désormais, l'enjeu est d'associer plus étroitement les collectivités compétentes en matière de politique de « l'Habitat » à la programmation du parc social.

attributions emporte la mise en place des conférences intercommunales du logement (CIL) pour les EPCI dotés d'un PLH exécutoire. La CIL est une instance de gouvernance partagée entre l'Etat/EPCI dont le rôle est de définir des orientations en matière d'attributions des logements pour le territoire. En parallèle, les EPCI ont pour obligation d'élaborer un plan partenarial de la gestion, information et des demandes de logement social : c'est un outil qui décrit les modalités locales de traçabilité des demandes et des attributions, d'information et d'accueil des demandeurs, de connaissance de l'offre HLM disponible.

Ces chantiers sont en cours sur la Communauté d'Agglomération du Grand Cahors et seront à mener sur les territoires de CAUVALDOR et du Grand FIGEAC.

### Conforter l'accès prioritaire et urgent au parc public

Lorsqu'une collectivité ou un organisme participe au financement d'une opération du parc public, celle-ci a la possibilité de réserver un certain nombre de places pour y loger de manière prioritaire les publics dont elle assure l'accompagnement par mobilisation de son contingent réservataire. Dans le Lot, disposent de contingents de places réservées : la Communauté d'agglomération du Grand Cahors, Action Logement et le Préfet.

Le contingent préfectoral («SYPLO», nom du logiciel de gestion) est la part de logements réservée à l'État, 25 % des logements sociaux. Ces logements sont réservés à des publics prioritaires, ceux qui ont les difficultés les plus importantes ou qui cumulent des difficultés financières et d'insertion sociale, qui ne peuvent pas accéder par eux-mêmes à un logement (Exemples : sortant de structures d'hébergement, ménages menacés d'expulsion et sans relogement, ménages vivant en logements insalubres, ...).

Pour le saisir, il faut s'adresser à un travailleur social qui évalue la situation du ménage et transmettra les données nécessaires à l'instruction à la DDCSPP.

Sur ce sujet, l'enjeu est de clarifier et d'articuler les différents contingents, d'autant que la mise en place de celui du Département est prévu à courte échéance.

## 4 Améliorer le parc existant

### Réhabilitation et démolition du parc public

Au-delà de l'entretien courant de leur patrimoine, les organismes HLM conduisent également des opérations de réhabilitation voire de démolition en réponse aux enjeux d'attractivité de leur parc, de lutte contre la vacance, de confort et maintien des locataires et de maîtrise des dépenses locatives.

Entre 2016 et 2020, ont été menées :

- 16 réhabilitations lourdes sur le parc de Polygone qui gère 1030 logements familiaux sur le Lot,
- 519 réhabilitations lourdes et 181 démolitions sur le parc de Lot Habitat qui gère

## 5 Améliorer le parc existant

### La lutte contre l'habitat indigne, dénominateur commun au PDH et au PDALHPD

Sur ce domaine caractérisé par sa complexité réglementaire et la ventilation des compétences entre plusieurs acteurs, il importe de favoriser la coopération inter-services comme d'associer de façon étroite les EPCI. Non seulement ces derniers sont légitimes en qualité de porteurs des politiques de l'habitat, mais l'évolution législative tend à concentrer les polices de la salubrité et de la sécurité des immeubles à leur niveau.

En matière d'organisation locale, la plupart des acteurs sont fédérés depuis 2012 au sein du pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne dont la composition vient d'être révisée par arrêté préfectoral pour être élargie à toutes les EPCI et principales villes du Lot.

En parallèle, les membres du pôle ont précisé leurs engagements dans un nouveau protocole d'accord : l'ADIL est désormais la porte d'entrée unique pour tout public souhaitant faire un signalement de mal logement ; des référents territoriaux, techniques et politiques, sont désignés au sein des collectivités membres du pôle ; le Département du Lot identifie notamment des référents sociaux pour chaque territoire d'action sociale.

### La précarité énergétique : une problématique prégnante sur le département

Un ménage est en précarité énergétique

## 6 Expérimenter des solutions de logement pour les publics spécifiques

### Pour les publics en perte d'autonomie et handicapés

Le Lot est le 2<sup>ème</sup> département le plus âgé de France. De nombreuses personnes âgées et/ou handicapés vivent à domicile.

Entre 2016 et 2020, des efforts importants ont été réalisés sur le parc public pour faciliter l'accès et l'adaptation du parc 522 logements privés ont bénéficié de travaux d'adaptation à la perte d'autonomie. A noter, un projet innovant sur la commune de THEGRA avec la construction d'une résidence intergénérationnelle et une étude spécifique du GD CAHORS.

Le Département du Lot confirme que le maintien à domicile est un axe fort de sa politique avec la mise en place d'une commission d'habitat inclusif - nouveau mode d'habiter - et le

3695 logements familiaux (dont 2245 sur Cahors).

Dans la continuité de ces politiques patrimoniales, sont prévues :

- la signature d'une convention utilité sociale Etat/Polygone qui permettra la réalisation de 125 réhabilitations lourdes entre 2020 - 2025, visant notamment la rénovation énergétique,
- la validation du plan stratégique de patrimoine de Lot Habitat qui programme 10 millions d'euros en faveur de la réhabilitation du parc.

- une étude de requalification du quartier de Terre rouge, seul quartier prioritaire de la ville dans le Lot.

### Les aides à la rénovation du parc privé

Le Département est délégataire des aides à la pierre sur l'ensemble du territoire et soutient à ce titre l'amélioration et la rénovation des logements privés.

lorsqu'il consacre plus de 10 % de ses revenus aux dépenses énergétiques de son logement. Cette définition normée est souvent synonyme d'inconfort lié à l'absence de chauffage, d'isolement social, de troubles de la santé.

L'observatoire du PDH a identifié 3 facteurs majeurs de précarité énergétique : le coût de l'énergie, la qualité thermique des logements (20% des résidences principales dans le Lot sont des passoires énergétiques), la dépendance aux transports (trajets domicile - travail - commerces - école).

Face à cette problématique, il existe trois types d'actions portées par le Département :

- le pilotage d'un Service Local Intervention pour la Maîtrise de l'Energie (SLIME) pour aider les usagers les plus précaires à optimiser leur comportement énergétique et les inciter aux travaux de rénovation thermique de leur logement (160 ménages bénéficient de ce dispositif chaque année),

- une aide directe aux ménages occupant les plus défavorisés pour les soutenir dans le paiement de leurs factures d'énergie (FLAMME).

- un dispositif historique basé sur une évaluation sociale et technique réalisée par les travailleurs sociaux du Département, Quercy Energie et SOLIAH46 : le FSDAME (Fond Social Départemental d'Aide à la Maîtrise de l'Energie). Ce dispositif soutient 15 ménages en grande situation de précarité par an.

### Inscrire la prévention des expulsions dans une stratégie globale et collective

L'outil majeur de la prévention des expulsions est la CCAPEX - commission de coordination et

renouvellement du schéma autonomie et handicap (2021-2025)

### Pour les publics jeunes

Le public « jeunes » constituent un public spécifique identifié dans le PDALHPD et pour lesquels, des solutions de logement adapté ont été développées ces dernières années.

Dans le Lot, les 15-24 ans représentent environ 12% de la population (contre 17% au niveau national) soit environ 5000 personnes.

Plusieurs dispositifs de logement adapté leur sont réservés :

- 217 logements étudiants, meublés ou équipés, et proposés par les deux bailleurs sociaux du département,

- 29 logements dédiés «jeunes» : logements sociaux loués à une association et qui les sous-loue à son public selon les modalités décrites dans son projet social ou qui loge ses publics à l'aide d'une mesure temporaire d'accompagnement dans le logement,

- 172 places en Foyers de Jeunes Travailleurs appelés également «résidence habitat jeunes».

Entre 2016 et 2020, ce sont 2215 logements privés qui ont été rénovés dans le Lot, toutes thématiques confondues (rénovation énergétique, perte d'autonomie et handicap, logements dégradés ou indignes) pour un montant de subventions de plus de + de 17 millions d'euros correspondants aux aides sur crédits délégués de l'Anah (16,2 m€) et sur budget propre du Département (1m€).

Depuis janvier 2021, afin de renforcer la performance énergétique des logements privés, le Département, pilote en lien avec les EPCI un guichet de la rénovation énergétique intitulé "Renov Occitanie Lot". Ce guichet propose un conseil neutre et personnalisé. Il s'adresse à tous les lotois qui ont un projet de rénovation énergétique de leur logement, quels que soient leurs revenus ou leur statut (propriétaire occupant ou bailleur).

d'actions pour la prévention des expulsions - qui analyse les situations d'expulsions et formule, dans un cadre partenarial, des avis et recommandations pour venir en aide aux ménages.

Pour susciter la mobilisation des ménages, des pré-commissions, expérimentées sur Figeac et sur Cahors, consistent à convoquer directement les locataires concernés, en présence du maire de la commune et des partenaires. Ces pré-commissions seront évaluées en début d'année et au regard d'un décret d'organisation de la CCAPEX qui est prochainement attendu.

Si les indicateurs s'améliorent sensiblement entre 2018 et 2019, ceux-ci se dégradent de nouveau en 2020, en lien évident avec la crise sanitaire. A noter que la mobilisation des partenaires dans le Lot a permis d'éviter les expulsions sans proposition de logement au sortir de la trêve hivernale 2020.

Les données démontrent que l'impact de la crise sanitaire va être lourd de conséquences sur les impayés de loyers ; la mobilisation partenariale est donc à maintenir d'autant que les situations individuelles rencontrées se complexifient en raison du cumul de problématiques. Désormais l'enjeu est de formaliser une charte partenariale des expulsions locatives axée autour de 2 points de vigilance : intervenir le plus en amont possible et apporter des solutions aux situations sanitaires et professionnelles dégradées.

Les projets récents en matière de logement pour les jeunes traduisent d'une part, le renforcement de l'offre sur les deux villes centre (Cahors et Figeac) mais aussi un effort de déploiement tout à fait récent de l'offre en logements adaptés pour les jeunes dans le nord du département. Sur ce point, il est à noter la prochaine livraison de la résidence intergénérationnelle de Thégra qui comportera 10 places en résidence sociale «jeunes» ainsi que l'émergence d'un projet de résidence sociale jumelée à des logements dédiés aux jeunes sur Saint Céré.

### Pour les publics les plus vulnérables

Concernant les publics les plus vulnérables, la réponse en termes de logement adapté a été impulsée par la stratégie logement d'abord (plan quinquennal 2017-2022) qui a relancé la création de pensions de famille.

La pension de famille est une forme de résidence sociale qui offre des logements pérennes, un environnement semi-collectif, un accompagnement personnalisé à des personnes



en situation d'isolement et d'exclusion sociale et dont les parcours antérieurs sont caractérisés par des ruptures, et souvent de séjours à la rue. Plus classiquement, la pension de famille peut accueillir des ménages dont la situation sociale et psychologique rend difficile l'accès au logement ordinaire.

Au sein de ces structures, peuvent être identifiées des places dites de « résidence accueil » dédiées à des personnes cumulant également des troubles psychiques stabilisés, pour lesquels un partenariat spécifique est travaillé avec le secteur psychiatrique.

Actuellement il existe 85 places de pension de famille dans le Lot ; 49 places supplémentaires seront livrées d'ici 2022.

#### **Des projets pour d'autres publics ...**

Parmi les chantiers à engager et dans la perspective de révision des 2 schémas, il importe désormais de travailler des solutions de logement et d'accueil pour :

##### **- les gens du voyage**

Le schéma d'accueil des gens du voyage couvre la période 2016-2022. Sa révision est

envisagée en 2021. Il s'agira de réévaluer les besoins en aires d'accueil et de passage ; d'apporter une réponse aux situations problématiques de sédentarisation.

Les EPCI désormais compétents pour l'aménagement et la gestion des aires d'accueil seront associés à cette révision.

##### **- les personnes en perte d'autonomie et situation de handicap**

Ceci concerne aussi bien :

- les personnes âgées qui sont prises en considération par la loi ASV de janvier 2015 et pour lesquelles des opérations dédiées sont en gestation ou en programmation, portées par les bailleurs sociaux ou des opérateurs privés du département,

- les personnes cumulant les handicaps pour lesquelles un projet innovant et expérimental d'hébergement et d'accueil familial est en réflexion sur le secteur de Luzech, à l'intersection entre les domaines sanitaire et social,

##### **- les familles monoparentales**

Celles-ci sont en progression dans le Lot et représentent 7,7% des ménages en 2017 contre

7% 10 ans plus tôt. Elles ont des besoins spécifiques liés à la précarisation financière suite à séparation, ménages à géométrie variable, .... Un projet de logement adapté est en réflexion sur le secteur de Luzech pour femmes avec enfants

##### **- les travailleurs saisonniers**

Dans le Lot 60 % des projets de recrutement portent sur des emplois saisonniers, il y a donc un enjeu de logement de cette population à proximité des pôles touristiques, des pôles industriels, de certaines régions agricoles.



## **7 Fluidifier les parcours de l'hébergement vers le logement**

### **Conforter le rôle pivot du SIAO**

Le service intégré d'accueil d'orientation (SIAO) prend en charge les publics en difficultés sociales et économiques fortes (publics à la rue, sans logements avec cumul de problématiques) et les oriente vers le dispositif d'hébergement, de logement, d'insertion ou d'accompagnement le plus adapté.

Porté par l'association AHIS, le SIAO est compétent sur tout le département du Lot et dispose d'une équipe structurée et stabilisée depuis 2018, autour d'une coordinatrice et d'une pilote des évaluations.

Il organise tous les 15 jours, une commission départementale d'orientation afin de proposer des orientations partagées et les mieux adaptées à chaque situation.

Enfin, il a mis en place une plateforme numérique qui est la base systématique des échanges entre les évaluateurs et le service.

Désormais, l'enjeu est de travailler l'articulation entre le SIAO et les référents sociaux (du Département, CCAS/CIAS, structures).

### **Le SIAO, un rôle centralisateur des demandes et des offres**

Le nombre de demandes adressées au SIAO est en augmentation depuis 2018 et traduit une paupérisation marquée des publics précaires, notamment sur Cahors. Les publics qui souhaitent se stabiliser et s'inscrire dans un véritable projet d'insertion font l'objet d'une évaluation par un travailleur social. Celle-ci est transmise au SIAO puis soumise à la Commission Départementale d'Orientations qui propose une orientation vers le dispositif le plus adapté.

Pour cela, le SIAO centralise l'offre de dispositifs d'urgence, d'insertion et du logement adapté. En lien avec les besoins, les efforts ont notamment concerné, depuis 2018 :

- la création de places supplémentaires d'hébergement d'urgence pour femmes victimes

de violences,

- la création de 28 places de pensions de famille,

- la réservation de 20 % des places de foyers de jeunes travailleurs, par le Préfet, pour les publics jeunes les plus en difficulté, soit 42 places réparties sur les 3 structures lotoises.

L'enjeu pour l'avenir est bien sûr de poursuivre la couverture du territoire en lien avec les besoins identifiés.

### **Déployer l'accueil des demandeurs d'asile et faciliter l'intégration des réfugiés**

A leur arrivée sur le territoire français et notamment régional, les demandeurs d'asile sont orientés par l'OFII (office français de l'immigration et de l'intégration), basé à Toulouse, vers une structure d'hébergement dans l'attente de l'instruction de leur demande :

Le Lot offre 261 places pour ces publics.

Pour les ménages qui sont désignés bénéficiaires de la protection internationale (BPI) par l'OFPRA (office français de protection des réfugiés et des apatrides), l'enjeu est l'intégration.

A cet effet, depuis 2018, des réunions de parcours ont été mises en place. Elles se tiennent tous les mois sous l'égide du directeur de cabinet du Préfet et ont pour objet de coordonner la prise en charge par les associations (CEIIS et Lot Pour Toits) des situations qui nécessitent une vigilance particulière.

Pour les ménages rencontrant des difficultés particulières (en matière d'accès ou de maintien en logement, en matière professionnelle, associées souvent à un nécessaire apprentissage linguistique renforcé) la commission peut orienter vers le dispositif ACCELAIR qui vise à un accompagnement renforcé et qui a permis d'accompagner 74 personnes, soit 62 ménages depuis fin 2018

### **Coordonner les parcours complexes**

La coordination de la prise en charge des ménages concernés par des « multi-problématiques » et la prévention des ruptures de parcours constituent des enjeux majeurs pour lesquels le développement d'une culture commune et le décloisonnement de

l'accompagnement entre les services constitue un préalable.

A cet effet, un inventaire des formes d'accompagnement liées au logement et à l'hébergement a été débuté dans un cadre partenarial. Cet outil, qui sera finalisé en 2021, permettra aux travailleurs sociaux de préciser l'accompagnement nécessaire dans le cadre des parcours complexes, en lien très étroit avec la stratégie pauvreté et notamment le premier accueil social inconditionnel.

En parallèle, une convention de « référence de parcours » est en cours de préparation et pose le principe du choix par la personne accompagnée d'un « garant de parcours » qui coordonnera les intervenants auprès d'elle et constituera son référent dans son parcours d'insertion. Ce dispositif sera expérimenté fin 2021 avec, d'abord, la formation des partenaires et intervenants.

Enfin, depuis 2018, est expérimenté un dispositif d'aller vers les locataires du parc public, POLILOT, dans le cadre de financements des bailleurs (Polygone et Lot Habitat), de l'État et du Département. L'enjeu est désormais de pérenniser ce dispositif, de l'articuler avec l'accompagnement de droit commun.

### **Observatoire social : le logement d'abord dans le Lot**

Sur la base des données qu'il centralise, le SIAO porte un observatoire social qui permet notamment d'illustrer les efforts réalisés en matière d'atteinte des objectifs du « logement d'abord » dans le Lot. Il en ressort notamment :

- un nombre important d'entrées en pensions de famille, en lien avec l'offre créée : 32 personnes en 2019 ; 20 personnes en 2020,

- des sorties de l'hébergement vers le logement public/privé : 43 personnes en 2019 soit 17% ; en 2020 : 47 soit 20%.